



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 92 du 1er septembre 2022

- Hebdo -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n° 92 du 1^{er} septembre 2022

HEBDO

SGAR

Arrêté n°2022/SGAR/584 du 30 août 2022 fixant la composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'État en Pays de la Loire.

ARS

Attestation de non opposition ARS-PDL-DOSA-ASP-64-2022-85 LBM du 25 août 2022 portant sur l'ouverture d'un site de laboratoire de biologie médicale à Cholet (49300).

Arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/22 du 26 août 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/23 du 26 août 2022 relatif à la composition de la commission permanente (CP) de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Pays de la Loire.

Arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/24 du 26 août 2022 relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/25 du 26 août 2022 relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux (CSMS) de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/26 du 26 août 2022 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention (CSP) de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Arrêté N°ARS-PDL-DT53- PARCOURS/2022/22 du 26 août 2022 portant désignation de Mr BEUNARDEAU directeur par intérim de l'EHPAD "les Tilleuls" de Lassay les Châteaux (53) à compter du 01/10/22.

Arrêté N° ARS-PDL/DOSA/ASP/66/2022/49 du 29 août 2022 constatant la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise 10 Rue Stofflet à YZERNAY (49360).

DIRM NAMO

Arrêté n°53/2022/DIRM NAMO/RUO du 29 août 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur.

DREAL

Arrêté n°2022/SGAR/581 du 29 août 2022 relatif à l'institution d'une commission interdépartementale d'agrément des garagistes-dépanneurs sur autoroutes et ouvrages d'art du réseau routier national concédées à la société COFIROUTE, autoroutes A11, A83, A87 et A87N.

RECTORAT

Arrêté SG n°2022/22 du 22 juin 2022 portant modification de l'arrêté n°2021/073 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement dans le domaine financier.

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Région Pays de la Loire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n° 2022 /SGAR/ 584

fixant la composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS)
des administrations de l'État en Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié ;
- VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU l'arrêté du 29 juin 2006 du ministre de la Fonction publique fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat, modifié ;
- VU l'arrêté du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 95/1/445 du 26 juin 1995 instituant une section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'Etat en Pays de la Loire ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Président : M. José RODRIGUES de OLIVEIRA

Sont nommés membres de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'État en Pays de la Loire :

- Représentants de l'administration : 12 titulaires
11 suppléants

TITULAIRES :

- M. Pascal CARTIER, directeur du centre territorial d'action sociale de Rennes, ministère des Armées.
- Mme Laurence CHANUT, cheffe du service des ressources humaines, secrétariat général commun départemental de Loire-Atlantique
- Mme Magali CHOMARAT, directrice du comité des personnels de Nantes Université.
- Mme Catherine COLLAU, responsable ressources humaines et formation, direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.
- Mme Laurence DELAVALLADE, responsable du Pôle Régional de Service Social direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire.
- Mme Claire DOUCERAIN, responsable de la délégation pour la politique sociale à Nantes, ministère des Affaires étrangères et du développement international.
- Mme Muriel CLAVEL, responsable du service ressources humaines, direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- Mme Emmanuelle BERNIER, chef du département ressources humaines et action sociale de la délégation interrégionale du Secrétariat général grand-ouest, ministère de la Justice.
- Mme Véronique GABROVSEK, déléguée départementale de l'action sociale du ministère de l'Economie et des finances en Maine et Loire.
- M. Thierry LANGLAIS, responsable de la Division ressources humaines, Institut national de la statistique et des études économiques des Pays de la Loire.
- Mme Maggy BERTHIER, chef du service des ressources humaines, secrétariat général commun départemental de la Sarthe
- M. Jérôme SANCHEZ, conseiller technique de service social auprès du recteur, Rectorat de l'académie de Nantes.

SUPPLEANTS :

- Mme Marielle GODEAU, conseillère technique, centre territorial d'action sociale de Rennes, ministère des Armées.
- Mme Edwige LEGEAY, adjointe au Chef de Pôle Budget, secrétariat général commun départemental de Mayenne
- Mme Maud ROBERT, chargée de coordination, comité des personnels de Nantes Université
- M. Julien VIALON, adjoint de la secrétaire générale, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire.

- Mme Séverine PRAMIL, pôle ressources humaines, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.
- Mme Aurélie GAUTIER, gestionnaire des dossiers transversaux RH du service ressources humaines, direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) – A MODIFIER
- Mme Céline PIGOT, adjointe à la chef du département ressources humaines et action sociale de la délégation interrégionale du Secrétariat général grand-ouest, ministère de la Justice.
- M. Vincent MUNCH, assistant de délégation de l'action sociale du ministère de l'économie et des finances en Loire-Atlantique.
- Mme Clara MEURQUIN, correspondante sociale, Institut national de la statistique et des études économiques des Pays de la Loire.
- Mme Séverine MORICHON, cheffe du service RH Secrétariat général commun départemental Maine et Loire
- Mme Sophie DELLIEUX, responsable du service académique d'action sociale, Rectorat de l'académie de Nantes.

- Représentants du personnel, membres des organisations syndicales représentées au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État :

13 titulaires
13 suppléants

TITULAIRES :

Force ouvrière (FO)

M. Patrick VOSSELER
M. Fabien CHEDEVILLE
Mme Lucie VIVION

SUPPLEANTS

Mme Anne RETO-RIVIERE
M. Frédéric KALKA
M. Thierry FERRAND

Fédération syndicale unitaire (FSU)

M. Mathieu FRACHON
Mme Nadine MILLOT

Mme Claudie MORILLE
M. Jeoffrey-Gaylord REMAUD

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

M. Jean-Paul LANNOY
M. Philippe GERARD

Mme Joelle GILET
M. Paul DIACRE

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Mme Sylvie RICHARD
Mme Marielle SAINT LO

Mme Séverine HEIDSIECK
M. Sébastien TOURAINE

Tel : 02 40 08 64 74

WWW.pays-de-la-loire.gouv.fr

SG-AR des Pays de la Loire – 6 quai Ceineray – BP 33 515 – 44 035 NANTES Cedex 1

Confédération générale du travail (CGT)

M. Christophe ANDRE
Mme Nathalie REPILLET

M. Jean-Christophe ORLANDINI-TEYSSIER
Mme Nathalie HERBRETEAU

Union syndicale Solidaires régionale des Pays de la Loire (Solidaires)

Mme Martine RAFFIER

Mme Christelle JAMES

Confédération générale de l'encadrement/ Confédération générale des cadres (CFE-CGC)

Mme Stéphanie HAGEAUX

Mme Belinda CHARBONNIER

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n° 2022/SGAR/45 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chacun des membres de la section régionale et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département de la région.

A Nantes, le 30 Août 2022

Pour le préfet de la région des Pays de la Loire et par délégation
le secrétaire général pour les affaires régionales



Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

ARS_PDL_DOSA_ASP_64_2022_85_LBM

ATTESTATION DE NON OPPOSITION

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**

atteste que :

La SELAS LABORIZON BIORYLIS, ayant son siège social 68 boulevard Léon Martin – 85000 LA ROCHE-SUR-YON, a déposé auprès de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire une déclaration portant sur :

- l'acquisition, par une personne physique ou morale, de droits sociaux de cette société.
- une opération d'ouverture d'un site de laboratoire de biologie médicale sis Place Michel Ange, Espace Performance, Bâtiment C à CHOLET (49300), pour une date prévisionnelle d'ouverture au 1^{er} novembre 2022.

Le dossier accompagnant cette déclaration a été déclaré complet le 06 juillet 2022 et a fait l'objet d'un accusé réception en ce sens en date du 13 juillet 2022.

Aucune décision d'opposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire à l'opération envisagée n'a été notifiée au déclarant dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle le dossier a été déclaré complet, prévu à l'article R6222-8 du code de la santé publique.

Il est ainsi pris acte des modifications déclarées.

Un état récapitulatif de la situation du laboratoire de biologie médicale est adressé au déclarant.

La présente attestation sera notifiée à l'intéressé et adressée pour information aux conseils compétents de l'Ordre des médecins et des pharmaciens. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Les conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale doivent rester en conformité avec les exigences du code de la santé publique.

Fait à Nantes, le 25 août 2022

La responsable du département Accès
aux soins primaires,

Claire GABORIEAU



ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/22

***relatif à la composition de la conférence régionale de la santé
et de l'autonomie Pays de la Loire***

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/2022-003 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Benoît JAMES, conseiller auprès de la direction générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/10 du 8 avril 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRETE

Article 1

La conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire est composée ainsi qu'il suit :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Trois conseillers régionaux

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**, conseillère régionale
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **Mme Pauline WEISS**, conseillère régionale
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

b) Le président du conseil départemental, ou son représentant

- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Loire-Atlantique**
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **la présidente du conseil départemental du Maine-et-Loire**, ou sa représentante, **Mme Marie-Paule CHESNEAU**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : **Mme Françoise DAMAS**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : **Mme Marie-Pierre MARTIN**, vice-présidente du conseil départemental

- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Mayenne**, ou sa représentante, **Mme Corinne SEGRETAIN**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : **Mme Aurélie MAHIER**, conseillère départementale de la Mayenne
- Suppléant : **Dr Jean-François SALLARD**, conseiller départemental de la Mayenne

- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Sarthe**, ou sa représentante, **Mme Marie-Thérèse LEROUX**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : **Mme Hélène LE CONTE**, conseillère départementale de la Sarthe
- Suppléant : **M. Jean-Carles GRELIER**, conseiller départemental de la Sarthe

- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Vendée**, ou sa représentante, **Mme Isabelle RIVIERE**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

c) Trois représentants des groupements de communes

- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

d) Trois représentants des communes

- Titulaire : **M. Emmanuel RIVERY**, maire du Loroux-Bottereau (44)
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Mme Anne-Marie COULON**, maire de Monzeuil-Saint-Martin (85)
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Mme Marie-Cécile MORICE**, maire de Bais (53)
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

- Titulaire : **Mme Margaret RENAUDIN**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Aliette GAMBRELLE**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Gérard ALLARD**, représentant de l'UFC Que Choisir
Suppléant : **M. Pierre BESNARD**, représentant de l'UFC Que Choisir
Suppléant : **M. Charles CARO**, représentant de l'UFC Que Choisir
- Titulaire : **Mme Marie-Christine LARIVE**, représentante de la Ligue contre le cancer
Suppléant : **Dr Pierre-Marie PABOT DU CHATELARD**, représentant de la Ligue contre le cancer
Suppléant : **Mme Nadine GOURDON**, représentante de la Ligue contre le cancer
- Titulaire : **Mme Jacqueline HOUDAYER**, représentante de France Assos Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Marylène FLEURY**, représentante de France Assos Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Dominique CHARTON**, représentante de France Assos Pays de la Loire
- Titulaire : **M. Vincent MEIGNAN**, représentant de l'association AIDES région Pays de la Loire
Suppléant : **M. Karim SAMJEE**, représentant de l'association française des diabétiques
Suppléant : **Mme Christine DUFFAUD**, représentante de Polio-France-Glip
- Titulaire : **M. Philippe HULIN**, représentant de l'UNAFAM
Suppléant : **M. Loïc JAMOTEAU**, représentant du comité de défense des hôpitaux et des maternités
Suppléant : **Mme Catherine HERNIOTTE**, représentante de l'association JALMALV
- Titulaire : **M. Bruno MARTIN**, représentant de l'association France Alzheimer
Suppléant : **Mme Françoise GUERIN-GIACALONE**, représentante de l'association française contre la myopathie
Suppléant : **Mme Martine ROUTON**, représentante de l'association Valentin Haüy

- Titulaire : **M. Jacques ROQUAND**, représentant de la FNATH, Association des accidentés de la vie
- Suppléant : **Mme Florence FOURMONT**, représentante de l'UNAPEI Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Marc VEROVE**, représentant d'APF France Handicap

b) Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées, désignés sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie

- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44
- Suppléant : **M. Pierre-Yves TREHIN**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDMCA 44
- Suppléant : *En attente de propositions*
- Titulaire : **M. Gérard DUMONT**, représentant de la fédération nationale des associations de retraités et préretraités au CDCA 49
- Suppléant : **M. Thierry LESAIN**, représentant de l'union départementale des personnels et retraités de la gendarmerie au CDCA 49
- Suppléant : **M. Guy MAURICE**, représentant de la fédération nationale des associations de retraités et préretraités au CDCA 49
- Titulaire : **M. Etienne JUSSAUME**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDCA 72
- Suppléant : **M. Gilbert CHARRIER**, représentant de l'union départementale des retraités FO au CDCA 72
- Suppléant : *En attente de propositions*
- Titulaire : **M. Joseph ALLAIN**, représentant de la CFDT retraités au CDCA 85
- Suppléant : **Mme Laurence ARNAUD**, représentante de l'UDAF 85 au CDCA 85
- Suppléant : *En attente de propositions*

c) Quatre représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée, désignés sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie

- Titulaire : **Mme Christine LAMBERTS**, représentante de l'APAJH au CDMCA 44
- Suppléant : **Mme Sophie BIETTE**, représentante de l'ADAPEI au CDMCA 44
- Suppléant : **M. Daniel GERARD**, représentant de l'association pour l'aide aux personnes handicapées au CDMCA 44
- Titulaire : **M. Alain DOLLEY**, représentant de l'association ligérienne d'aide aux handicapés mentaux et inadaptés (ALAHMI) au CDCA 49
- Suppléant : **M. Jacques REBIERES**, représentant de l'association régionale Les Chesnaies au CDCA 49
- Suppléant : **Mme Catherine DELAUNAY**, représentante de l'association accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels (APIDV) au CDCA 49
- Titulaire : **Mme Nathalie BOMPART**, représentant de l'ADIMC 72 au CDCA 72
- Suppléant : **M. Dominique MORIN**, représentant de l'APAJH au CDCA 72
- Suppléant : *En attente de propositions*

- Titulaire : **M. Paul TEXIER**, représentant d'APF France Handicap au CDCA 85
- Suppléant : **Mme Marie-Thérèse FRONTEAU**, représentant le GEM Le Havre de vie à Challans au CDCA 85
- Suppléant : *En attente de propositions*

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique**
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé du Maine-et-Loire**
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de la Mayenne**
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de la Sarthe**
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de la Vendée**
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Cinq représentants des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : **M. Vincent MEVEL**, représentant CFDT
- Suppléant : **Mme Amélie BOURCIER**, représentante CFDT
- Suppléant : **M. Gilles HARDOUIN**, représentant CFDT
- Titulaire : **Mme Jacqueline LE PENNEC**, représentant CFE-CGC
- Suppléant : **M. Jean-Yves LE BIDEAU**, représentant CFE-CGC
- Suppléant : **M. Alain HARDY**, représentant CFE-CGC
- Titulaire : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC
- Suppléant : **M. François POURPOINT**, représentant CFTC
- Suppléant : **M. Jean-Yves TRINIDAD**, représentant CFTC

- Titulaire : *Pas de désignation de la CGT*
Suppléant : *Pas de désignation de la CGT*
Suppléant : *Pas de désignation de la CGT*
- Titulaire : **M. Benjamin DELRUE**, représentant CGT-FO
Suppléant : **M. Sébastien LARDEUX**, représentant CGT-FO
Suppléant : **Mme Annabelle ETIENNE**, représentant CGT-FO

b) Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs

- Titulaire : **M. Mathieu VERGER**, représentant MEDEF
Suppléant : **M. Pierre-Marie VIAUD**, représentant MEDEF
Suppléant : **M. Norbert PADILLA**, représentant MEDEF
- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CPME
Suppléant : **M. Pascal BRAGUIER**, représentant CPME
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Gervais BARRE**, représentant U2P
Suppléant : **Mme Maryvonne LUSSON**, représentant U2P
Suppléant : *Pas de désignation*

c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- Titulaire : **M. Philippe BELY**, représentant la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- Titulaire : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- Titulaire : **Dr Paul BOLO**, représentant de Médecins du Monde
Suppléant : **M. Jean-François ROSSIGNOL**, représentant l'URIOPSS
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **M. Olivier GARREAU**, représentant la FAS
- Suppléant : **Mme Cathy BELLEC**, représentant l'URIOPSS
- Suppléant : **M. Alain DAVID**, coordinateur régional de l'action sociale, Croix Rouge Française

b) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

- Titulaire : **M. Johan JARDIN**, président de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Sofi LEROY**, administratrice CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Philippe RANCHE**, administrateur CARSAT Pays de la Loire

c) Un représentant des caisses d'allocations familiales

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne
- Suppléant : **M. Christian NOTTE-FORZY**, administrateur de la CAF du Maine-et-Loire
- Suppléant : *Pas de désignation*

d) Un représentant de la mutualité française

- Titulaire : **M. Lionel LE GOUALE**, représentant de la Mutualité française
- Suppléant : **Mme Cyrille PASTRE**, représentante de la Mutualité française
- Suppléant : **M. Thibault DOUTE**, représentant de la Mutualité française

e) Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, ou son représentant

- Titulaire : **M. Pierre ROUSSEAU**, directeur coordonnateur de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Jean-Paul PRIEUR**, directeur coordonnateur délégué de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Thomas BOUVIER**, sous-directeur à la CPAM 44 en charge de la coordination régionale de l'assurance maladie Pays de la Loire

f) Un représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnées au 9° de l'article L321-1 du code de l'action sociale et des familles

- Titulaire : **Mme Patricia CORADETTI**, directrice des ACT de l'association Montjoie, proposée par la Fédération santé habitat
- Suppléant : **Mme Morgane SINQUIN**, responsable du CSAPA 53, proposée par la Fédération addiction
- Suppléant : **M. Fabien BELIARDE**, directeur d'activités de l'association Aurore, proposé par la Fédération santé habitat

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire

- Titulaire : **Mme Noémi FEUTRY**, infirmière conseillère technique auprès du recteur
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Jérôme SANCHEZ**, conseiller technique de service social auprès du recteur
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

b) Deux représentants des services de santé au travail

- Titulaire : **M. Jean-Marc LAFFAY**, président SSTI 72
Suppléant : **Mme Muriel HUSSET**, directrice SSTI 72
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Jean CESBRON**, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)
Suppléant : **Mme Anne SAINT-LAURENT**, directrice du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)
Suppléant : *Pas de désignation*

c) Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- Titulaire : **Dr Nathalie JANNIN-BURONFOSSE**, médecin chef de service - service de PMI de la direction enfance familles du conseil départemental de Loire-Atlantique
Suppléant : **Mme Nathalie HALBARDIER-BUENDIA**, adjointe à la chef de service - service de PMI de la direction enfance familles du conseil départemental de Loire-Atlantique
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Dr Edwige VERDON**, médecin chef de service – service de protection maternelle et infantile du conseil départemental de la Vendée
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale

- Titulaire : **Dr Marc SCHOENE**, représentant de l'IREPS
Suppléant : **Mme Elise QUELENNEC**, représentante de l'IREPS
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **M. Pierre PERROCHEAU**, représentant la Fédération addiction Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Catherine LOISELEUX**, directrice régionale de l'Association addictions France
Suppléant : *Pas de désignation*

e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

- Titulaire : **Dr Jean-François BUYCK**, directeur de l'ORS Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Arièle LAMBERT**, directrice du CREAL
Suppléant : **Mme Valérie GUENOT**, conseillère technique CREAL

f) Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement

- Titulaire : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CME)

- Titulaire : **M. Thomas ROBIN**, secrétaire général de la FHF Pays de la Loire
Suppléant : **M. Arnaud POUILLART**, directeur général adjoint du CHU d'Angers
Suppléant : **M. Benoît FOUCHER**, directeur du centre de santé mentale angevin (CESAME)
- Titulaire : **M. Pierre VOLLOT**, directeur du CH de Cholet
Suppléant : **M. Francis SAINT-HUBERT**, directeur du CHD Vendée
Suppléant : **Mme Laurence JAY-PASSOT**, directrice générale adjointe du CHU de Nantes
- Titulaire : **Pr Alain MERCAT**, président de la CME du CHU d'Angers
Suppléant : **Pr Karim ASEHNOUNE**, président de la CME du CHU de Nantes
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Dr François GOUPIL**, président de la CME du CH du Mans
Suppléant : **Dr Marc LE BIDEAU**, président de la CME du CH de Saint-Nazaire
Suppléant : **Dr Hussein YASSINE**, président de la CME du CH de Laval
- Titulaire : **Dr François BERTHOLON**, président de la CME du CH Daumézou – Bouguenais
Suppléant : **Dr Marianne PIRON-PRUNIER**, présidente de la CME de l'EPSM de la Sarthe
Suppléant : **Dr Isabelle DURANEL**, présidente de la CME de l'établissement psychiatrique de Loire-Atlantique Nord (EPSYLAN)

b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement

- Titulaire : M. Sébastien MOUNIER, Clinique Saint Joseph - 49
Suppléant : M. Christophe COQUELIN, HAD saumurois - 49
Suppléant : M. Didier DELAVAL, Hôpital privé du Confluent - 44
- Titulaire : Dr Bruno RIOULT, Hôpital privé du Confluent - 44
Suppléant : Dr Karim GACEM, Polyclinique du Parc - 49
Suppléant : Dr Sandrine GUINEBRETIERE, Santé Atlantique - 49

c) Trois représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement, et au moins un représentant de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest

- Titulaire : Mme Cécile ALLEMAN, directrice générale, Les Capucins - Angers
Suppléant : Mme Lucie CARBONE, directrice, ESEAN - Nantes
Suppléant : M. Hubert JASPARD, directeur général adjoint, Clinique Jules Verne - Nantes
- Titulaire : Dr Sophie PICOT, présidente de la CME, ESEAN - Nantes
Suppléant : Dr Isabelle VRIGNAUD, présidente de la CME de la Clinique de l'Estuaire – Saint-Nazaire
Suppléant : Dr Sébastien CAMPARD, président de la CME de la Clinique Jules Verne – Nantes
- Titulaire : Mme Viviane JOALLAND, directrice générale adjointe, Institut de Cancérologie de l'Ouest
Suppléant : Pr Mario CAMPONE, directeur général, Institut de Cancérologie de l'Ouest
Suppléant : Pas de désignation

d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

- Titulaire : Mme Agnès PICHOT, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région
Suppléant : Mme Alexandra MOREAU, directrice de l'Hospitalisation à domicile Vendée
Suppléant : Mme Catherine MONGIN, directrice de l'Hospitalisation à domicile Saint-Sauveur

e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- Titulaire : Mme Peggy JEHANNO, directrice de l'URIOPSS
Suppléant : Mme Céline REID, représentante de l'URIOPSS
Suppléant : M. Stéphane MATTEI, représentant de l'URIOPSS, directeur de l'association La Belle Ouvrage - Laval
- Titulaire : M. Fabrice EVAIN, représentant de la FEHAP, directeur général des Œuvres de Pen Bron
Suppléant : M. Arnaud GOASGUEN, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 44
Suppléant : Mme Geneviève DELOSTAL, représentante de la FEHAP, directrice du centre médico-social du Croisic

- Titulaire : **M. Jean SELLIER**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 49
Suppléant : **M. Patrick SORIA**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 85
Suppléant : **M. Ludovic HUSSE**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 72
- Titulaire : **M. Ludovic LE MERRER**, directeur régional de la Croix Rouge Française
Suppléant : **M. Mikael CLOAREC**, représentant la Croix Rouge Française, ESAT Jardin des Plantes, Doué-en-Anjou
Suppléant : **Mme Maryline GUIBOURET**, représentant de NEXEM, directrice générale de l'APEI de Sablé-Solesmes

f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- Titulaire : **Mme Véronique BORRIELLO**, représentante de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées
Suppléant : **M. Philippe CAILLON**, représentant de l'URIOPSS, directeur EHPAD Saint-Joseph - Nantes
Suppléant : **M. David RACAPE**, directeur résidence Ginkgo Biloba-CRF - Nantes
- Titulaire : **M. Willy SIRET**, directeur général aux Opérations, LNA santé
Suppléant : **M. Bernard MORICEAU**, directeur opérationnel Atlantique EMERA
Suppléant : **M. Christophe BOULANGER**, directeur des opérations médico-sociales, LNA santé
- Titulaire : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe
Suppléant : **Mme Géraldine ROY**, EHPAD de Saint-Laurent-sur-Sèvre
Suppléant : **Mme Julie RIVIERE**, EHPAD Mer et Pins – Saint-Brévin-les-Pins
- Titulaire : **M. Jamel KASMI**, directeur général Fondation Cémavie - Nantes
Suppléant : **Mme Florence COTINAT**, directrice Centre médico-social Basile Moreau - Précigné
Suppléant : **M. Jean-François QUEMERAIS**, directeur du Pôle Ligérien les Moncellières – Ingrandes-le-Fresne

g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

- Titulaire : **M. Daniel BERNIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Eva RATIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
Suppléant : *Pas de désignation*

h) Un représentant des centres de santé et des maisons de santé

- Titulaire : **Dr Gilles BARNABE**, co-président de l'APMSL Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Hélène DANCER-CAMARASA**, représentante de C3SI Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Bénédicte LE STRAT**, représentante du comité régional ADMR

i) Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (ADOPS)

- Titulaire : Dr Gilles REIGNIER, représentant l'ADOPS 44
- Suppléant : Dr Sébastien SIROT-DEVINEAU, représentant l'ADOPS 44
- Suppléant : Dr Gilles GUSTIN, président de l'ADOPS 49

k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

- Titulaire : Dr Joël JENVRIN, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Suppléant : Pr Dominique SAVARY, chef du département de médecine d'urgence du CHU d'Angers
- Suppléant : Dr Philippe FRADIN, chef du service des urgences du CHD Vendée et du Smur de Vendée

l) Un représentant des transporteurs sanitaires

- Titulaire : M. Christophe BARIL, directeur du secteur Pays de Retz de Jussieu Secours
- Suppléant : M. Bernard SANSOUCY, co-gérant Ambulances Sansoucy
- Suppléant : Pas de désignation

m) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours

- Titulaire : Colonel hors classe Marc HOREAU, directeur départemental du SDIS 53
- Suppléant : Contrôleur général Christophe BURBAUD, directeur départemental du SDIS 72
- Suppléant : Contrôleur général Stéphane MORIN, directeur départemental du SDIS 44

n) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé

- Titulaire : Dr Rachel BOCHER, représentante de l'INPH
- Suppléant : Dr Yves REBUFAT, représentant de l'intersyndicale Actions Praticiens Hôpital (APH)
- Suppléant : Dr Dominique NAVAS, représentante de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

o) Six membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)

- Titulaire : Dr Jean-Baptiste CAILLARD, président de l'URPS médecins
- Suppléant : Dr Zakary CAHOUCHE, représentant de l'URPS médecins
- Suppléant : Dr Olivier TEFFAUD, représentant de l'URPS médecins

- Titulaire : **Dr Philippe COLLEN**, représentant de l'URPS médecins
Suppléant : **Dr Anthony MOUCHERE**, représentant de l'URPS biologistes
Suppléant : **Dr Edmond BLERIoT**, représentant de l'URPS médecins

- Titulaire : **Dr Dominique BRACHET**, président de l'URPS chirurgiens-dentistes
Suppléant : **Mme Tiphaine CITTE**, représentante de l'URPS sages-femmes
Suppléant : **Dr Damien LORRE**, représentant de l'URPS chirurgiens-dentistes

- Titulaire : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens
Suppléant : **Mme Sonia VICAT**, représentante de l'URPS orthoptistes
Suppléant : **Dr Carine VERRELLE**, représentante de l'URPS pharmaciens

- Titulaire : **M. Patrick COUNY**, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
Suppléant : **Mme Elsa BENARD**, présidente de l'URPS orthophonistes
Suppléant : **Mme Charlotte HADJEZ**, représentante de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes

- Titulaire : **M. David GUILLET**, président de l'URPS infirmiers
Suppléant : **Mme Charlotte VALLON**, représentante de l'URPS pédicures-podologues
Suppléant : **Mme Stéphanie VILAIN**, représentante de l'URPS infirmiers

p) Un représentant de l'ordre des médecins

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : **Dr Bertrand DEVAUD**, membre du conseil régional de l'ordre des médecins
Suppléant : *Pas de désignation*

q) Un représentant des internes en médecine

- Titulaire : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

r) Un représentant du ministère de la défense

- Titulaire : **Dr Irène GIROULT**, adjointe au commandant du CMA 14 - Tours
Suppléant : **Dr Jean-Philippe EVEN**, commandant le CMA 14 - Tours
Suppléant : **Dr Christine HEMERY**, adjointe au commandant du CMA 15 – Rennes

s) Deux représentants des dispositifs d'appui à la coordination

- Titulaire : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation
- Titulaire : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation

Collège 8 : Personnalités qualifiées

- Pr Gilles BERRUT
- Dr Denis LEGUAY

Article 2

Siègent avec voix consultative aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- Le préfet de région,
- Le président du conseil économique social et environnemental régional,
- Les chefs de services de l'Etat (DREETS, DRAJES, DRAAF, DREAL, DRAC, DRFIP, le recteur d'académie),
- Le directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire,
- Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général :
Titulaire : **M. Philippe CHALET**, président du conseil de la CPAM de Loire-Atlantique
Suppléant : **M. Patrick LEGRAS**, président du conseil de la CPAM de la Vendée
- Un administrateur local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole :
Titulaire : **M. Bernard LEVACHER**, président de l'ARCMSA
Suppléant : **M. Jean-Jacques CADEAU**, vice-président de l'ARCMSA

Article 3

Chaque membre ne peut siéger qu'au sein d'un seul collège mais peut être membre d'une ou plusieurs commissions spécialisées.

Article 4

Le mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire est de cinq ans, renouvelable.

Tout membre perdant la qualité pour laquelle il a été désigné cesse de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Lorsqu'un membre cesse, pour une raison quelconque, de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie où il siégeait, un nouveau membre est désigné, dans les deux mois, dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

Article 5

Le secrétariat de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 6

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2022/10 du 8 avril 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Article 7

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Article 8

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du DG de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

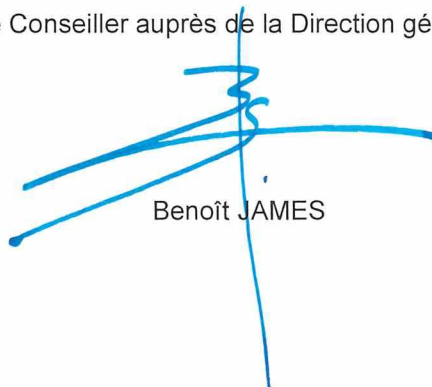
Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nantes, le

26 AOUT 2022

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale



Benoît JAMES

ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/23

*relatif à la composition de la commission permanente
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire*

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPIET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS/PDL/DG 2020-042 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Benoît JAMES, conseiller auprès du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/2 du 5 janvier 2022 relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/22 du 26 août 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRETE

Article 1

La commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

Président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, président de la commission permanente :

- Dr Denis COLIN, président du conseil territorial de santé de la Sarthe

Vice-présidents de la commission permanente :

- Le président de la commission spécialisée de l'organisation des soins
- **Mme Peggy JEHANNO**, présidente de la commission spécialisée de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social
- Titulaire : **Dr Marc SCHOENE**, président de la commission spécialisée de la prévention
Suppléant : **M. David GUILLET**, vice-président de la commission spécialisée de la prévention
- **Mme Marie-Christine LARIVE**, présidente de la commission spécialisée des droits des usagers

Collège 1 : 2 représentants des collectivités territoriales

- Titulaire : **M. Emmanuel RIVERY**, maire du Loroux-Botttereau (44)
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 2 : 2 représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

- Titulaire : **M. Gérard ALLARD**, représentant de l'UFC Que Choisir
Suppléant : **M. Jacques ROQUAND**, représentant de la FNATH, Association des accidentés de la vie
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44
Suppléant : **M. Paul TEXIER**, représentant d'APF France Handicap au CDCA 85
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 3 : 1 représentant des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique**
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 4 : 2 représentants des partenaires sociaux

a) Un représentant des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : M. Vincent MEVEL, représentant CFDT
Suppléant : M. Benjamin DELRUE, représentant CGT-FO
Suppléant : M. Gilles LATOURNERIE, représentant CFTC

b) Un représentant des employeurs et des professions indépendantes

- Titulaire : M. Luc ANDRE, représentant CPME
Suppléant : Mme Anne GAUTIER, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire
Suppléant : M. Mathieu VERGER, représentant MEDEF

Collège 5 : 1 représentant des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

- Titulaire : Mme Evelynne GILLOT, présidente de la CAF de la Mayenne
Suppléant : M. Johan JARDIN, président de la CARSAT Pays de la Loire
Suppléant : M. Lionel LE GOUALE, représentant de la Mutualité française

Collège 6 : 1 représentant des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

- Titulaire : M. Jean CESBRON, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)
Suppléant : M. Jean-Marc LAFFAY, président SSTI 72
Suppléant : M. Jean-François HOGU, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire

Collège 7 : 6 représentants des offreurs des services de santé

- Titulaire : M. Pierre VOLLOT, directeur du CH de Cholet
Suppléant : Mme Céline MONTIGNY-FRAPY, Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe
Suppléant : Dr François GOUPIL, président de la CME du CH du Mans
- Titulaire : Mme Agnès PICHOT, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région
Suppléant : M. Daniel BERNIER, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
Suppléant : Dr Joël JENVRIN, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Titulaire : M. Jean SELLIER, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 49
Suppléant : Mme Véronique BORRIELLO, représentante de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées
Suppléant : M. Ludovic LE MERRER, directeur régional de la Croix Rouge Française

- Titulaire : **M. Jamel KASMI**, directeur général Fondation Cémavie - Nantes
Suppléant : **Dr Rachel BOCHER**, représentante de l'INPH
Suppléant : **Dr Gilles REIGNIER**, représentant l'ADOPS 44
- Titulaire : **Dr Jean-Baptiste CAILLARD**, président de l'URPS médecins
Suppléant : **Dr Philippe COLLEN**, représentant de l'URPS médecins
Suppléant : **M. Patrick COUNY**, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
- Titulaire : **Dr Dominique BRACHET**, président de l'URPS chirurgiens-dentistes
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens

Invités permanents ayant voix consultative :

Pr Gilles BERRUT, personnalité qualifiée

Dr Denis LEGUAY, personnalité qualifiée

Dr Adrien ROUSSELLE, représentant le groupe permanent inégalités santé précarité

Dr Vincent SIMON, président du conseil territorial de santé du Maine-et-Loire

M. Olivier RICHEFOU, président du conseil territorial de santé de la Mayenne

M. Antoine CHEREAU, président du conseil territorial de santé de la Vendée

Article 2

Le secrétariat de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 3

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2022/2 du 5 janvier 2022 relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Article 4

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Article 5

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du DG de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

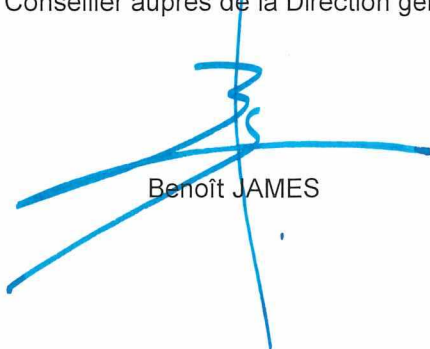
Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nantes, le

26 AOUT 2022

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale


Benoît JAMES

ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/24

*relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire*

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPIET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/2022-003 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Benoît JAMES, conseiller auprès de la direction générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/11 du 8 avril 2022 relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/22 du 26 août 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRETE

Article 1

La commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Un conseiller régional

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**, conseillère régionale
- Suppléant : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale
- Suppléant : **Mme Pauline WEISS**, conseillère régionale

b) Un président du conseil départemental, ou son représentant

- Titulaire : le président du conseil départemental de la Mayenne, ou sa représentante, **Mme Corinne SEGRETAIN**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : **Mme Aurélie MAHIER**, conseillère départementale de la Mayenne
- Suppléant : **Dr Jean-François SALLARD**, conseiller départemental de la Mayenne

c) Un représentant des groupements de communes

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

d) Un représentant des communes

- Titulaire : **M. Emmanuel RIVERY**, maire du Loroux-Bottereau (44)
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

- Titulaire : **Mme Margaret RENAUDIN**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Aliette GAMBRELLE**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire
- Suppléant : Pas de désignation
- Titulaire : **M. Gérard ALLARD**, représentant de l'UFC Que Choisir
- Suppléant : **M. Pierre BESNARD**, représentant de l'UFC Que Choisir
- Suppléant : **M. Charles CARO**, représentant de l'UFC Que Choisir

b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44
- Suppléant : **M. Pierre-Yves TREHIN**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDMCA 44
- Suppléant : En attente de propositions

c) Un représentant des associations des personnes handicapées

- Titulaire : **Mme Nathalie BOMPART**, représentant de l'ADIMC 72 au CDCA 72
- Suppléant : **M. Dominique MORIN**, représentant de l'APAJH au CDCA 72
- Suppléant : En attente de propositions

Collège 3 : Un représentant des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Trois représentants des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : M. Vincent MEVEL, représentant CFDT
- Suppléant : Mme Amélie BOURCIER, représentante CFDT
- Suppléant : M. Gilles HARDOUIN, représentant CFDT
- Titulaire : Mme Jacqueline LE PENNEC, représentant CFE-CGC
- Suppléant : M. Jean-Yves LE BIDEAU, représentant CFE-CGC
- Suppléant : M. Alain HARDY, représentant CFE-CGC
- Titulaire : M. Benjamin DELRUE, représentant CGT-FO
- Suppléant : M. Sébastien LARDEUX, représentant CGT-FO
- Suppléant : Mme Annabelle ETIENNE, représentant CGT-FO

b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

- Titulaire : M. Mathieu VERGER, représentant MEDEF
- Suppléant : M. Pierre-Marie VIAUD, représentant MEDEF
- Suppléant : M. Norbert PADILLA, représentant MEDEF

c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- Titulaire : M. Philippe BELY, représentant la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- Titulaire : Mme Anne GAUTIER, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

d) Un représentant de la mutualité française

- Titulaire : M. Lionel LE GOUALE, représentant de la Mutualité française
Suppléant : Mme Cyrille PASTRE, représentante de la Mutualité française
Suppléant : M. Thibault DOUTE, représentant de la Mutualité française

e) Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, ou son représentant

- Titulaire : M. Pierre ROUSSEAU, directeur coordonnateur de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
Suppléant : M. Jean-Paul PRIEUR, directeur coordonnateur délégué de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
Suppléant : M. Thomas BOUVIER, sous-directeur à la CPAM 44 en charge de la coordination régionale de l'assurance maladie Pays de la Loire

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

d) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

- Titulaire : M. Pierre PERROCHEAU, représentant la Fédération addiction Pays de la Loire
Suppléant : Mme Catherine LOISELEUX, directrice régionale de l'Association addictions France
Suppléant : Pas de désignation

e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

- Titulaire : Dr Jean-François BUYCK, directeur de l'ORS Pays de la Loire
Suppléant : Mme Arièle LAMBERT, directrice du CREAL
Suppléant : Mme Valérie GUENOT, conseillère technique au CREAL

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CME)

- Titulaire : M. Thomas ROBIN, secrétaire général adjoint de la FHF Pays de la Loire
Suppléant : M. Arnaud POUILLART, directeur général adjoint du CHU d'Angers
Suppléant : M. Benoît FOUCHER, directeur du centre de santé mentale angevin (CESAME)

- Titulaire : **M. Pierre VOLLOT**, directeur du CH de Cholet
Suppléant : **M. Francis SAINT-HUBERT**, directeur du CHD Vendée
Suppléant : **Mme Laurence JAY-PASSOT**, directrice générale adjointe du CHU de Nantes

- Titulaire : **Pr Alain MERCAT**, président de la CME du CHU d'Angers
Suppléant : **Pr Karim ASEHNOUNE**, président de la CME du CHU de Nantes
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **Dr François GOUPIL**, président de la CME du CH du Mans
Suppléant : **Dr Marc LE BIDEAU**, président de la CME du CH de Saint-Nazaire
Suppléant : **Dr Hussein YASSINE**, président de la CME du CH de Laval

- Titulaire : **Dr François BERTHOLON**, président de la CME du CH Daumézon - Bouguenais
Suppléant : **Dr Marianne PIRON-PRUNIER**, présidente de la CME de l'EPSM de la Sarthe
Suppléant : **Dr Isabelle DURANEL**, présidente de la CME de l'établissement psychiatrique de Loire-Atlantique Nord (EPSYLAN)

- b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement**

- Titulaire : **M. Sébastien MOUNIER**, Clinique Saint Joseph - 49
Suppléant : **M. Christophe COQUELIN**, HAD saumurois - 49
Suppléant : **M. Didier DELAUD**, Hôpital privé du Confluent - 44

- Titulaire : **Dr Bruno RIOULT**, Hôpital privé du Confluent - 44
Suppléant : **Dr Karim GACEM**, Polyclinique du Parc - 49
Suppléant : **Dr Sandrine GUINEBRETIERE**, Santé Atlantique - 49

- c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement, et au moins un représentant de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest**

- Titulaire : **Mme Cécile ALLEMAN**, directrice générale, Les Capucins - Angers
Suppléant : **Mme Lucie CARBONE**, directrice, ESEAN - Nantes
Suppléant : **M. Hubert JASPARD**, directeur général adjoint, Clinique Jules Verne - Nantes

- Titulaire : **Dr Sophie PICOT**, présidente de la CME, ESEAN - Nantes
Suppléant : **Dr Isabelle VRIGNAUD**, présidente de la CME de la Clinique de l'Estuaire – Saint-Nazaire
Suppléant : **Dr Sébastien CAMPARD**, président de la CME de la Clinique Jules Verne – Nantes

d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

- Titulaire : **Mme Agnès PICHOT**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région
- Suppléant : **Mme Alexandra MOREAU**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Vendée
- Suppléant : **Mme Catherine MONGIN**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Saint-Sauveur

h) Un représentant des centres de santé et des maisons de santé

- Titulaire : **Dr Gilles BARNABE**, co-président de l'APMSL Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Hélène DANCER-CAMARASA**, représentante de C3SI Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Bénédicte LE STRAT**, représentante du comité régional ADMR

i) Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé

- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (ADOPS)

- Titulaire : **Dr Gilles REIGNIER**, représentant l'ADOPS 44
- Suppléant : **Dr Sébastien SIROT-DEVINEAU**, représentant l'ADOPS 44
- Suppléant : **Dr Gilles GUSTIN**, président de l'ADOPS 49

k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

- Titulaire : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Suppléant : **Pr Dominique SAVARY**, chef du département de médecine d'urgence du CHU d'Angers
- Suppléant : **Dr Philippe FRADIN**, chef du service des urgences du CHD Vendée et du Smur de Vendée

l) Un représentant des transporteurs sanitaires

- Titulaire : **M. Christophe BARIL**, directeur du secteur Pays de Retz de Jussieu Secours
- Suppléant : **M. Bernard SANSOUCY**, co-gérant Ambulances Sansoucy
- Suppléant : *Pas de désignation*

m) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours

- Titulaire : **Colonel hors classe Marc HOREAU**, directeur départemental du SDIS 53
- Suppléant : **Contrôleur général Christophe BURBAUD**, directeur départemental du SDIS 72
- Suppléant : **Contrôleur général Stéphane MORIN**, directeur départemental du SDIS 44

n) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé

- Titulaire : Dr Rachel BOCHER, représentante de l'INPH
- Suppléant : Dr Yves REBUFAT, représentant de l'intersyndicale Actions Praticiens Hôpital (APH)
- Suppléant : Dr Dominique NAVAS, représentante de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

o) Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)

- Titulaire : Dr Jean-Baptiste CAILLARD, président de l'URPS médecins
- Suppléant : Dr Zakary CAHOUCHE, représentant de l'URPS médecins
- Suppléant : Dr Olivier TEFFAUD, représentant de l'URPS médecins

- Titulaire : Dr Philippe COLLEN, représentant de l'URPS médecins
- Suppléant : Dr Anthony MOUCHERE, représentant de l'URPS biologistes
- Suppléant : Dr Edmond BLEROT, représentant de l'URPS médecins

- Titulaire : M. Patrick COUNY, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
- Suppléant : Mme Elsa BENARD, présidente de l'URPS orthophonistes
- Suppléant : Mme Charlotte HADJEZ, représentante de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes

- Titulaire : M. David GUILLET, président de l'URPS infirmiers
- Suppléant : Mme Charlotte VALLON, représentante de l'URPS pédicures-podologues
- Suppléant : Mme Stéphanie VILAIN, représentante de l'URPS infirmiers

p) Un représentant de l'ordre des médecins

- Titulaire : Dr Bertrand DEVAUD, membre du conseil régional de l'ordre des médecins
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

q) Un représentant des internes en médecine

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

r) Un représentant du ministère de la défense

- Titulaire : Dr Irène GIROULT, adjointe au commandant du CMA 14 - Tours
- Suppléant : Dr Jean-Philippe EVEN, commandant le CMA 14 - Tours
- Suppléant : Dr Christine HEMERY, adjointe au commandant du CMA 15 - Rennes

s) Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

- Titulaire : **M. Ludovic LE MERRER**, directeur régional de la Croix Rouge Française
- Suppléant : **M. Mikael CLOAREC**, représentant la Croix Rouge Française, ESAT Jardin des Plantes, Doué-en-Anjou
- Suppléant : **Mme Maryline GUIBOURET**, représentante de NEXEM, directrice générale de l'APEI de Sablé-Solesmes
- Titulaire : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe
- Suppléant : **Mme Géraldine ROY**, EHPAD de Saint-Laurent-sur-Sèvre
- Suppléant : **Mme Julie RIVIERE**, EHPAD Mer et Pins – Saint-Brévin-les-Pins

Article 2

Le secrétariat de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 3

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2022/11 du 8 avril 2022 relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Article 4

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Article 5

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du DG de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

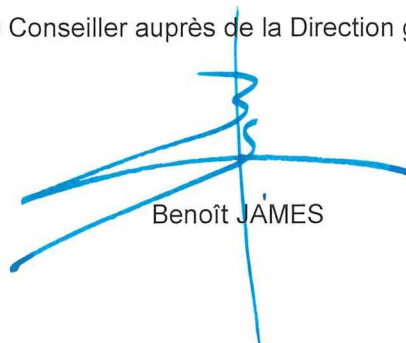
Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nantes, le

26 AOUT 2022

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale



Benoît JAMES

ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/24

*relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire*

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPIET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/2022-003 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Benoît JAMES, conseiller auprès de la direction générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/11 du 8 avril 2022 relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/22 du 26 août 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRETE

Article 1

La commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Un conseiller régional

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**, conseillère régionale
- Suppléant : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale
- Suppléant : **Mme Pauline WEISS**, conseillère régionale

b) Un président du conseil départemental, ou son représentant

- Titulaire : le président du conseil départemental de la Mayenne, ou sa représentante, **Mme Corinne SEGRETAIN**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : **Mme Aurélie MAHIER**, conseillère départementale de la Mayenne
- Suppléant : **Dr Jean-François SALLARD**, conseiller départemental de la Mayenne

c) Un représentant des groupements de communes

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

d) Un représentant des communes

- Titulaire : **M. Emmanuel RIVERY**, maire du Loroux-Bottereau (44)
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

- Titulaire : **Mme Margaret RENAUDIN**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Aliette GAMBRELLE**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire
- Suppléant : Pas de désignation
- Titulaire : **M. Gérard ALLARD**, représentant de l'UFC Que Choisir
- Suppléant : **M. Pierre BESNARD**, représentant de l'UFC Que Choisir
- Suppléant : **M. Charles CARO**, représentant de l'UFC Que Choisir

b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44
- Suppléant : **M. Pierre-Yves TREHIN**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDMCA 44
- Suppléant : En attente de propositions

c) Un représentant des associations des personnes handicapées

- Titulaire : **Mme Nathalie BOMPART**, représentant de l'ADIMC 72 au CDCA 72
- Suppléant : **M. Dominique MORIN**, représentant de l'APAJH au CDCA 72
- Suppléant : En attente de propositions

Collège 3 : Un représentant des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Trois représentants des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : M. Vincent MEVEL, représentant CFDT
- Suppléant : Mme Amélie BOURCIER, représentante CFDT
- Suppléant : M. Gilles HARDOUIN, représentant CFDT

- Titulaire : Mme Jacqueline LE PENNEC, représentant CFE-CGC
- Suppléant : M. Jean-Yves LE BIDEAU, représentant CFE-CGC
- Suppléant : M. Alain HARDY, représentant CFE-CGC

- Titulaire : M. Benjamin DELRUE, représentant CGT-FO
- Suppléant : M. Sébastien LARDEUX, représentant CGT-FO
- Suppléant : Mme Annabelle ETIENNE, représentant CGT-FO

b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

- Titulaire : M. Mathieu VERGER, représentant MEDEF
- Suppléant : M. Pierre-Marie VIAUD, représentant MEDEF
- Suppléant : M. Norbert PADILLA, représentant MEDEF

c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- Titulaire : M. Philippe BELY, représentant la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- Titulaire : Mme Anne GAUTIER, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

d) Un représentant de la mutualité française

- Titulaire : M. Lionel LE GOUALE, représentant de la Mutualité française
- Suppléant : Mme Cyrille PASTRE, représentante de la Mutualité française
- Suppléant : M. Thibault DOUTE, représentant de la Mutualité française

e) Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, ou son représentant

- Titulaire : M. Pierre ROUSSEAU, directeur coordonnateur de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
- Suppléant : M. Jean-Paul PRIEUR, directeur coordonnateur délégué de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
- Suppléant : M. Thomas BOUVIER, sous-directeur à la CPAM 44 en charge de la coordination régionale de l'assurance maladie Pays de la Loire

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

d) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

- Titulaire : M. Pierre PERROCHEAU, représentant la Fédération addiction Pays de la Loire
- Suppléant : Mme Catherine LOISELEUX, directrice régionale de l'Association addictions France
- Suppléant : Pas de désignation

e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

- Titulaire : Dr Jean-François BUYCK, directeur de l'ORS Pays de la Loire
- Suppléant : Mme Arièle LAMBERT, directrice du CREAL
- Suppléant : Mme Valérie GUENOT, conseillère technique au CREAL

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CME)

- Titulaire : M. Thomas ROBIN, secrétaire général adjoint de la FHF Pays de la Loire
- Suppléant : M. Arnaud POUILLART, directeur général adjoint du CHU d'Angers
- Suppléant : M. Benoît FOUCHER, directeur du centre de santé mentale angevin (CESAME)

- Titulaire : **M. Pierre VOLLOT**, directeur du CH de Cholet
Suppléant : **M. Francis SAINT-HUBERT**, directeur du CHD Vendée
Suppléant : **Mme Laurence JAY-PASSOT**, directrice générale adjointe du CHU de Nantes

- Titulaire : **Pr Alain MERCAT**, président de la CME du CHU d'Angers
Suppléant : **Pr Karim ASEHNOUNE**, président de la CME du CHU de Nantes
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **Dr François GOUPIL**, président de la CME du CH du Mans
Suppléant : **Dr Marc LE BIDEAU**, président de la CME du CH de Saint-Nazaire
Suppléant : **Dr Hussein YASSINE**, président de la CME du CH de Laval

- Titulaire : **Dr François BERTHOLON**, président de la CME du CH Daumézon - Bouguenais
Suppléant : **Dr Marianne PIRON-PRUNIER**, présidente de la CME de l'EPSM de la Sarthe
Suppléant : **Dr Isabelle DURANEL**, présidente de la CME de l'établissement psychiatrique de Loire-Atlantique Nord (EPSYLAN)

- b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement**

- Titulaire : **M. Sébastien MOUNIER**, Clinique Saint Joseph - 49
Suppléant : **M. Christophe COQUELIN**, HAD saumurois - 49
Suppléant : **M. Didier DELAUD**, Hôpital privé du Confluent - 44

- Titulaire : **Dr Bruno RIOULT**, Hôpital privé du Confluent - 44
Suppléant : **Dr Karim GACEM**, Polyclinique du Parc - 49
Suppléant : **Dr Sandrine GUINEBRETIERE**, Santé Atlantique - 49

- c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement, et au moins un représentant de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest**

- Titulaire : **Mme Cécile ALLEMAN**, directrice générale, Les Capucins - Angers
Suppléant : **Mme Lucie CARBONE**, directrice, ESEAN - Nantes
Suppléant : **M. Hubert JASPARD**, directeur général adjoint, Clinique Jules Verne - Nantes

- Titulaire : **Dr Sophie PICOT**, présidente de la CME, ESEAN - Nantes
Suppléant : **Dr Isabelle VRIGNAUD**, présidente de la CME de la Clinique de l'Estuaire – Saint-Nazaire
Suppléant : **Dr Sébastien CAMPARD**, président de la CME de la Clinique Jules Verne – Nantes

d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

- Titulaire : **Mme Agnès PICHOT**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région
- Suppléant : **Mme Alexandra MOREAU**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Vendée
- Suppléant : **Mme Catherine MONGIN**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Saint-Sauveur

h) Un représentant des centres de santé et des maisons de santé

- Titulaire : **Dr Gilles BARNABE**, co-président de l'APMSL Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Hélène DANCER-CAMARASA**, représentante de C3SI Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Bénédicte LE STRAT**, représentante du comité régional ADMR

i) Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé

- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (ADOPS)

- Titulaire : **Dr Gilles REIGNIER**, représentant l'ADOPS 44
- Suppléant : **Dr Sébastien SIROT-DEVINEAU**, représentant l'ADOPS 44
- Suppléant : **Dr Gilles GUSTIN**, président de l'ADOPS 49

k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

- Titulaire : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Suppléant : **Pr Dominique SAVARY**, chef du département de médecine d'urgence du CHU d'Angers
- Suppléant : **Dr Philippe FRADIN**, chef du service des urgences du CHD Vendée et du Smur de Vendée

l) Un représentant des transporteurs sanitaires

- Titulaire : **M. Christophe BARIL**, directeur du secteur Pays de Retz de Jussieu Secours
- Suppléant : **M. Bernard SANSOUCY**, co-gérant Ambulances Sansoucy
- Suppléant : *Pas de désignation*

m) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours

- Titulaire : **Colonel hors classe Marc HOREAU**, directeur départemental du SDIS 53
- Suppléant : **Contrôleur général Christophe BURBAUD**, directeur départemental du SDIS 72
- Suppléant : **Contrôleur général Stéphane MORIN**, directeur départemental du SDIS 44

n) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé

- Titulaire : Dr Rachel BOCHER, représentante de l'INPH
Suppléant : Dr Yves REBUFAT, représentant de l'intersyndicale Actions Praticiens Hôpital (APH)
Suppléant : Dr Dominique NAVAS, représentante de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

o) Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)

- Titulaire : Dr Jean-Baptiste CAILLARD, président de l'URPS médecins
Suppléant : Dr Zakary CAHOUCHE, représentant de l'URPS médecins
Suppléant : Dr Olivier TEFFAUD, représentant de l'URPS médecins
- Titulaire : Dr Philippe COLLEN, représentant de l'URPS médecins
Suppléant : Dr Anthony MOUCHERE, représentant de l'URPS biologistes
Suppléant : Dr Edmond BLERIOT, représentant de l'URPS médecins
- Titulaire : M. Patrick COUNY, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
Suppléant : Mme Elsa BENARD, présidente de l'URPS orthophonistes
Suppléant : Mme Charlotte HADJEZ, représentante de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
- Titulaire : M. David GUILLET, président de l'URPS infirmiers
Suppléant : Mme Charlotte VALLON, représentante de l'URPS pédicures-podologues
Suppléant : Mme Stéphanie VILAIN, représentante de l'URPS infirmiers

p) Un représentant de l'ordre des médecins

- Titulaire : Dr Bertrand DEVAUD, membre du conseil régional de l'ordre des médecins
Suppléant : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation

q) Un représentant des internes en médecine

- Titulaire : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation

r) Un représentant du ministère de la défense

- Titulaire : Dr Irène GIROULT, adjointe au commandant du CMA 14 - Tours
Suppléant : Dr Jean-Philippe EVEN, commandant le CMA 14 - Tours
Suppléant : Dr Christine HEMERY, adjointe au commandant du CMA 15 - Rennes

s) Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

- Titulaire : **M. Ludovic LE MERRER**, directeur régional de la Croix Rouge Française
- Suppléant : **M. Mikael CLOAREC**, représentant la Croix Rouge Française, ESAT Jardin des Plantes, Doué-en-Anjou
- Suppléant : **Mme Maryline GUIBOURET**, représentante de NEXEM, directrice générale de l'APEI de Sablé-Solesmes
- Titulaire : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe
- Suppléant : **Mme Géraldine ROY**, EHPAD de Saint-Laurent-sur-Sèvre
- Suppléant : **Mme Julie RIVIERE**, EHPAD Mer et Pins – Saint-Brévin-les-Pins

Article 2

Le secrétariat de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 3

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2022/11 du 8 avril 2022 relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Article 4

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Article 5

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du DG de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

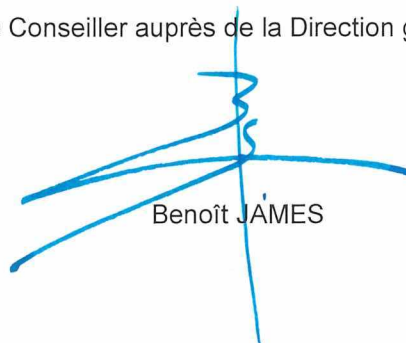
Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nantes, le

26 AOUT 2022

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale



Benoît JAMES

ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/26

*relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire*

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/2022-003 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Benoît JAMES, conseiller auprès de la direction générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/13 du 8 avril 2022 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/22 du 26 août 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRETE

Article 1

La commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Un représentant du conseil régional

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**, conseillère régionale
- Suppléant : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale
- Suppléant : **Mme Pauline WEISS**, conseillère régionale

b) Deux présidents de conseil départemental, ou leur représentant

- Titulaire : la présidente du conseil départemental du Maine-et-Loire, ou sa représentante, **Mme Marie-Paule CHESNEAU**, vice-présidente du conseil départemental
Suppléant : **Mme Françoise DAMAS**, vice-présidente du conseil départemental
Suppléant : **Mme Marie-Pierre MARTIN**, vice-présidente du conseil départemental
- Titulaire : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation

c) Un représentant des groupements de communes

- Titulaire : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation

d) Un représentant des communes

- Titulaire : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation
Suppléant : Pas de désignation

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

- Titulaire : **Mme Jacqueline HOUDAYER**, représentante de France Assos Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Marylène FLEURY**, représentante de France Assos Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Dominique CHARTON**, représentante de France Assos Pays de la Loire
- Titulaire : **M. Vincent MEIGNAN**, représentant de l'association AIDES région Pays de la Loire
Suppléant : **M. Karim SAMJEE**, représentant de l'association française des diabétiques
Suppléant : **Mme Christine DUFFAUD**, représentante de Polio-France-Glip
- Titulaire : **M. Philippe HULIN**, représentant de l'UNAFAM
Suppléant : **M. Loïc JAMOTEAU**, représentant du comité de défense des hôpitaux et des maternités
Suppléant : **Mme Catherine HERNIOTTE**, représentante de l'association JALMALV
- Titulaire : **M. Jacques ROQUAND**, représentant de la FNATH, Association des accidentés de la vie
Suppléant : **Mme Florence FOURMONT**, représentante de l'UNAPEI Pays de la Loire
Suppléant : **M. Marc VEROVE**, représentant d'APF France Handicap

b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44
- Suppléant : **M. Pierre-Yves TREHIN**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDMCA 44
- Suppléant : *En attente de propositions*

c) Un représentant des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

- Titulaire : **M. Alain DOLLEY**, représentant de l'association ligérienne d'aide aux handicapés mentaux et inadaptés (ALAHMI) au CDCA 49
- Suppléant : **M. Jacques REBIERES**, représentant de l'association régionale Les Chesnaies au CDCA 49
- Suppléant : **Mme Catherine DELAUNAY**, représentante de l'association accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels (APIDV) au CDCA 49

Collège 3 : Un représentant des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Un représentant des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC
- Suppléant : **M. François POURPOINT**, représentant CFTC
- Suppléant : **M. Jean-Yves TRINIDAD**, représentant CFTC

b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CPME
- Suppléant : **M. Pascal BRAGUIER**, représentant CPME
- Suppléant : *Pas de désignation*

c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- Titulaire : **M. Philippe BELY**, représentant la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- Titulaire : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- Titulaire : **Dr Paul BOLO**, représentant Médecins du Monde
Suppléant : **M. Jean-François ROSSIGNOL**, représentant l'URIOPSS
Suppléant : *Pas de désignation*

b) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

- Titulaire : **M. Johan JARDIN**, président de la CARSAT Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Sofi LEROY**, administratrice CARSAT Pays de la Loire
Suppléant : **M. Philippe RANCHE**, administrateur CARSAT Pays de la Loire

c) Un représentant des caisses d'allocations familiales

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne
Suppléant : **M. Christian NOTTE-FORZY**, administrateur de la CAF du Maine-et-Loire
Suppléant : *Pas de désignation*

d) Un représentant de la mutualité française

- Titulaire : **M. Lionel LE GOUALE**, représentant de la Mutualité française
Suppléant : **Mme Cyrille PASTRE**, représentante de la Mutualité française
Suppléant : **M. Thibault DOUTE**, représentant de la Mutualité française

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Un représentant des services de santé scolaire et universitaire

- Titulaire : **M. Jérôme SANCHEZ**, conseiller technique de service social auprès du recteur
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

b) Un représentant des services de santé au travail

- Titulaire : **M. Jean CESBRON**, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)
- Suppléant : **Mme Anne SAINT-LAURENT**, directrice du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)
- Suppléant : *Pas de désignation*

c) Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- Titulaire : **Dr Nathalie JANNIN-BURONFOSSE**, médecin chef de service - service de PMI de la direction enfance familles du conseil départemental de Loire-Atlantique
- Suppléant : **Mme Nathalie HALBARDIER-BUENDIA**, adjointe à la chef de service - service de PMI de la direction enfance familles du conseil départemental de Loire-Atlantique
- Suppléant : *Pas de désignation*

d) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale

- Titulaire : **Dr Marc SCHOENE**, représentant de l'IREPS
- Suppléant : **Mme Elise QUELENNEC**, représentante de l'IREPS
- Suppléant : *Pas de désignation*

e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

- Titulaire : **Dr Jean-François BUYCK**, directeur de l'ORS Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Arièle LAMBERT**, directrice du CREAL
- Suppléant : **Mme Valérie GUENOT**, conseillère technique CREAL

f) Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement

- Titulaire : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) à d) Un représentant des établissements de santé ou des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Titulaire : **Mme Viviane JOALLAND**, directrice générale adjointe, Institut de Cancérologie de l'Ouest
- Suppléant : **Pr Mario CAMPONE**, directeur général, Institut de Cancérologie de l'Ouest
- Suppléant : *Pas de désignation*

e) et f) Un représentant des gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées

- Titulaire : **M. Ludovic LE MERRER**, directeur régional de la Croix Rouge Française
- Suppléant : **M. Mikael CLOAREC**, représentant la Croix Rouge Française, ESAT Jardin des Plantes, Doué-en-Anjou
- Suppléant : **Mme Maryline GUIBOURET**, représentant de NEXEM, directrice générale de l'APEI de Sablé-Solesmes

o) Deux membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)

- Titulaire : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens
- Suppléant : **Mme Sonia VICAT**, représentante de l'URPS orthoptistes
- Suppléant : **Dr Carine VERRELLE**, représentante de l'URPS pharmaciens

- Titulaire : **M. David GUILLET**, président de l'URPS infirmiers
- Suppléant : **Mme Charlotte VALLON**, représentante de l'URPS pédicures-podologues
- Suppléant : **Mme Stéphanie VILAIN**, représentante de l'URPS infirmiers

Article 2

Le secrétariat de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 3

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2022/13 du 8 avril 2022 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Article 4

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Article 5

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du DG de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

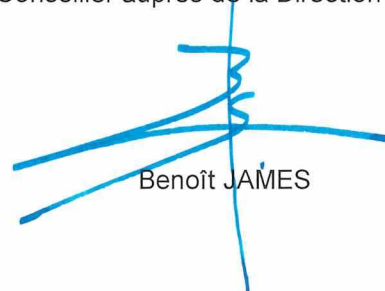
Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nantes, le

26 AOUT 2022

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale



Benoît JAMES

Arrêté n° ARS-PDL-DT53-PARCOURS/2022/22
Portant désignation d'un directeur par intérim

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ;

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 1432-2 ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2005-920 modifié du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2005-921 modifié du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;

VU le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi 86-33 susvisée ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la direction intérimaire de l'EHPAD "Les Tilleuls" à LASSAY-LES-CHATEAUX (53110) ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} octobre 2022, Monsieur Christophe BEUNARDEAU, Directeur du Pôle Médico-Social BAIS/HAMBERS, est chargé d'assurer l'intérim de Direction de l'EHPAD "Les Tilleuls" de LASSAY-LES-CHATEAUX (53110), jusqu'à la nomination d'un nouveau chef d'établissement.

Article 2 : Au titre de ses fonctions, Monsieur Christophe BEUNARDEAU, Directeur par intérim, percevra une rémunération complémentaire conformément au décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 susvisé, correspondant à une majoration temporaire mensuelle de sa part fonctions de **300 €** versée par l'établissement d'affectation et remboursée, par le biais d'une convention, par l'établissement bénéficiaire de l'intérim.

Article 3 : La directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, le président du conseil d'administration de "Les Tilleuls" de LASSAY-LES-CHATEAUX (53110) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et notifié aux fonctionnaires concernés, à leurs établissements d'affectation et d'exercice d'intérim ainsi qu'au Centre national de gestion.

Fait à Laval, le 26/08/2022

La Directrice de la Délégation Territoriale
de la Mayenne,

A blue ink signature, appearing to be 'V. Jouet', is written over the name 'Valérie JOUET'.

Valérie JOUET

ARRETE N° ARS-PDL/DOSA/ASP/66/2022/49

Constatant la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie
sise 10 Rue Stofflet à YZERNAY (49360)

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-5-1 et L. 5125-22 ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Vu la décision n° ARS-PDL/DG/2021/010 du 11 mars 2021 portant désignation de Monsieur Florent POUGET en tant que directeur de la direction de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie (DOSA) ;

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2022-006 du 09 juin 2022, portant délégation de signature à Monsieur Florent POUGET, directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie, et à plusieurs de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 1979 octroyant la licence n° 49#000235 à l'officine de pharmacie sise 10 rue Stofflet à Yzernay (49360) ;

Considérant la demande, en date du 04 août 2022, présentée par Madame Armelle FOUCAULT et Monsieur Jean-Marc BOUILLAUD, pharmaciens titulaires de la licence n° 49#000235, déclarant la fermeture définitive, à compter du 31 décembre 2022 à minuit, de leur officine de pharmacie sise 10 rue Stofflet à Yzernay (49360) ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie exploitée par Madame FOUCAULT et Monsieur BOUILLAUD sise 10 rue Stofflet à Yzernay (49360) est enregistrée à compter du 31 décembre 2022 à minuit.

La licence n° 49#000235 sera caduque à cette date.

ARTICLE 2 : La licence de l'officine de pharmacie n° 49#000235 devra être remise, par Madame FOUCAULT et Monsieur BOUILLAUD, au Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire.

ARTICLE 3 : Le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux sera modifié en conséquence.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire, d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes. (ce tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site telerecours.fr).

Le délai de recours prend effet à compter de la date de notification du présent arrêté pour l'intéressé et de la date de publication du présent arrêté pour les tiers.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 5 : Le Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

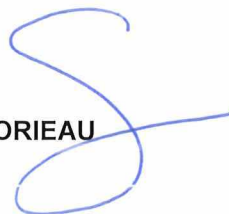
Cet arrêté sera notifié aux personnes physiques et morales intéressées.

Fait à Nantes, le

29 AOUT 2022

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire,
La responsable du département Accès aux soins primaires,

Claire GABORIEAU



Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTÉ n° 53/2022/DIRM-NAMO/RUO

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

La directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région des Pays de la Loire

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de région Bretagne et préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du 16 novembre 2020

Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2022 nommant Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à compter du 1^{er} mai 2022

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2022/SGAR/DIRM NAMO/62 du 21 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 19 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, en matière d'ordonnancement secondaire

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°2/2022/DIRM-NAMO/DSG du 19 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest .

Sur proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTE

Article 1

1.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics, conventions)

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine SELLIER-RICHEZ, la délégation qui lui est conférée en matière d'ordonnancement secondaire par les arrêtés préfectoraux du 19 et du 21 avril 2022 pour les BOP 113, 205 et 217 sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime – Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON – Secrétaire générale adjointe – Nantes (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1^{er} septembre 2022)
- M. François PETIT – Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes

1.2 : reste sous la compétence exclusive de la directrice interrégionale :

- tous les marchés relevant du BOP 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » ;
- les baux et concessions de logement.

Article 2

BOP 113 : «paysages, eau et biodiversité»

2.1 Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

- M. Yann BECOUARN - Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Estelle GODART – Cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral - Nantes
- Mme Hélène LEGRAND – Adjointe à la cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral - Nantes

Article 3

BOP 217 : «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables» titres 2 & 3

3.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

- M. Yann BECOUARN - Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON – Secrétaire générale adjointe – Nantes (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1^{er} septembre 2022)

3.1.1 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1^{er} octobre 2022)
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale – Nantes

3.1.2 : pour les montants jusqu'à 800 € HT

- M. Michel LE RU – Président du CLAS – Brest (Titre 3)
- Mme Sophie LEROY-NEIRINCK – Gestionnaire ressources humaines – Nantes
- Mme Delphine SANQUER – Gestionnaire ressources humaines – Nantes

3.2 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire)

- M. Yann BECOUARN - Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime – Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe - Nantes (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1^{er} septembre 2022)

3.2.1 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1^{er} octobre 2022)
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes

Article 4

BOP 723 «opérations immobilières et entretien de bâtiments de l'État»

4.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – signature des pièces de marchés publics Reste sous la compétence exclusive de la directrice interrégionale

4.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

4.2.1 : pour les montants jusqu'à 50 000€ HT

- M. Yann BECOUARN - Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes

- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe – Nantes (jusqu’au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1^{er} septembre 2022)
- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD - Directeur du CROSS ETEL
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur adjoint - CROSS Etel
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Sébastien LE VEY – Directeur adjoint – CROSS Corsen

4.2.2 : pour les montants jusqu’à 20 000€ HT

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l’unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD’HOMME - Cheffe du bureau des moyens généraux – Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes (jusqu’au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1^{er} octobre 2022)
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS Etel (jusqu’au 31 août 2022)
- Mme Justine BOULAY - Cheffe du service vie courante – CROSS Corsen

4.2.2 : pour les montants jusqu’à 10 000€ HT

- M. Yves VINCENT – Chef de la division sécurité des navires-qualité
- M. Eric BIHAVAN – Adjoint de la division sécurité des navires-qualité - Lorient
- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN – Saint-Malo
- M. Philippe LE NY – Chef de l’antenne de Paimpol – CSN Saint-Malo
- M. René KEREBEL – Chef du CSN - Brest
- M. Serge NEDELEC – Adjoint du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN – Chef du CSN - Concarneau
- M. Walter PAULMIER – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Concarneau
- Mme ZAMMIT Maryline – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN de Concarneau / Antenne du Guilvinec
- M. Jean-Marc CEVAER – Chef du CSN – Lorient
- M. Benoît VINCENT – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Lorient
- M. Sylvain RABEAU – Chef du CSN – Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX – Adjoint du CSN - Saint-Nazaire
- M. Patrick LOSSEC - Chef de la subdivision phares et balises – Brest
- M. Patrick COADALAN - Chef de la subdivision phares et balises – Lézardrieux
- M. Gwenhaël RAUX - Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
- M. David LESENECHAL - Chef de la subdivision phares et balises – Lorient
- M. Bruno BOILLON – Chef de la subdivision des Phares et Balises Saint Nazaire
- M. Mathias LEFRANC, Chargé de mission ressources et processus industriels – Brest
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-comptable - CROSS Corsen
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel

4.3 : Subdélégation de l’ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS)

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME – Cheffe du bureau des moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1^{er} octobre 2022)
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM – Brest

Article 5

BOP 205 «affaires maritimes»

5.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur

Pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur le BOP 205 «affaires maritimes» au titre de l'action 02 «aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur» et au titre de l'action 02 «subvention aux écoles privées agréées» :

- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- M. Yves TERTRIN – Chef de la division gens de mer et enseignement maritime - Nantes
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, adjointe de la division gens de mer et enseignement maritime Nantes

5.2 ; Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics, conventions)

5.2.1 : Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER – Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS Etel
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Jérôme PERES – Chef de la division contrôle des activités maritimes – Nantes

5.3 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait /ROA/BNP)

5.3.1 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER – Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Jérôme PERES – Chef de la division contrôle des activités maritimes – Nantes
- M. François PETIT Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes

5.3.2 : pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

- M. Patrick DESSON – Commandant patrouilleur des affaires maritimes
- M. Mathieu LE QUENVEN - Commandant patrouilleur des affaires maritimes
- M. Yann FLEURY – Chef de l'unité des systèmes d'information - Nantes

5.3.3 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- M. Patrick LOSSEC – Chef de la subdivision phares et balises - Brest
- M. Patrick COADALAN – Chef de la subdivision phares et balises – Lézardrieux
- M. Gwenhaël RAUX - Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
- M. David LESENECHAL – Chef de la subdivision phares et balises - Lorient
- M. Bruno BOILLON – Chef de la subdivision des Phares et Balises - Saint Nazaire
- M. Sébastien LE VEY – Directeur adjoint du CROSS Corsen
- Mme Justine BOULAY - Cheffe du service vie courante – CROSS Corsen
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS Etel (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Estelle GODART – Cheffe de la MCPML - Nantes
- Mme Marie BEAUSSAN - Cheffe de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe – Nantes (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1^{er} septembre 2022)
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1^{er} octobre 2022)

5.3.4 : pour les montants jusqu'à 4 000 € HT

- M. Sylvain CHUNIAUD – Chef du CSN - Saint-Malo
- M. Philippe LE NY – Chef de l'antenne de Paimpol – CSN Saint-Malo
- M. René KEREDEL – Chef du CSN - Brest
- M. Serge NEDELEC – Adjoint du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN – Chef du CSN - Concarneau
- M. Walter PAULMIER – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Concarneau
- Mme Maryline ZAMMIT – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN Concarneau – Antenne du Guilvinec
- M. Jean-Marc CEVAER – Chef du CSN - Lorient
- M. Benoît VINCENT - Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Lorient
- M. Sylvain RABEAU – Chef du CSN Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX – Adjoint du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Hélène LEGRAND – Adjointe à la cheffe de la MCPML – Nantes
- M. Frédéric SAUNIER – Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer - Nantes
- Mme Jennifer ALMAS - Infirmière régionale – Nantes
- M. Mathias LEFRANC, Chargé de mission ressources et processus industriels - Brest
- Mme Gwénaëlle FLOCH – Adjointe de la subdivision phares et balises – Brest
- M. Franck GRALL – Chef d'atelier - Brest
- M. David SEVERE – Chef d'atelier adjoint - Brest
- Mme Gaétane CADORET – Cheffe du centre d'exploitation et d'intervention - Brest
- M. Emmanuel COSQUER - Adjoint du centre d'exploitation et d'intervention – Brest (jusqu'au 31 août 2022)
- M. Ludovic NAGARD – Chef d'atelier - Lézardrieux
- M. Yannick CUVILLIER – Chef du CEI - Lézardrieux
- M. David KERRELLO – Chef du CEI – Lézardrieux

- M. Philippe THIBAUT – Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo, Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine)
- M. Jean-François COEURU – Chef d'atelier - Saint-Malo
- M. Pierre CHELET – Adjoint subdivision des Phares et Balises - Saint-Nazaire
- M. Laurent MELET – Chef d'atelier – Saint-Nazaire
- M. Yann SANQUER - Adjoint de la subdivision des phares et balises de Saint-Nazaire. Chef d'antenne des Sables d'Olonne
- M. David DELATTRE – Responsable du CEI – les Sables d'Olonne
- M. Robert SCHNEIDER – Adjoint de la subdivision phares et balises – Lorient - Phares et balises du Morbihan
- Mme Hoëla SABOUREAU – Adjointe de la subdivision phares et balises de Lorient - antenne de Concarneau
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME – Cheffe du bureau moyens généraux – Nantes

5.3.5 : pour les montants jusqu'à 800 € HT

- M. Patrice GUIHOT – Magasinier - Brest
- Mme Marie-Catherine JEZEQUEL – Magasinier – Brest
- Mme Gisèle LAZENNEC – Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Catherine RAOUL – Secrétaire gestionnaire - Brest
- M. Gilles LE MARTELOT – Secrétaire gestionnaire – Brest
- M. Yves GUEHO – Chef du CEI de Belle-Île – Goulphar
- M. Dominique BOCLE – Magasinier - Lézardrieux
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- M. Eric ASPERTI – Atelier - Lorient
- Mme Mireille GUIBERT - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- M. Pierre-Emmanuel CABON – Chef d'équipe Génie civil - Concarneau
- M. Erwan PERON - Atelier - Saint-Malo
- M. Laurent GUILBAUD – Responsable génie civil et bâtiment – Les Sables d'Olonne
- Mme Claudette JUBAU – Secrétaire gestionnaire – les Sables d'Olonne
- M. Yannick BOUCARD – Parc de balisage – Noirmoutier
- M. Xavier PARINAUD – Chef du CEI - Saint-Nazaire
- M. Anthony LAINE – Magasinier/ Phares et Balises Saint-Nazaire
- M. Claude HOUIS – Pôle POLMAR Atelier / Phares et Balises – Saint-Nazaire (jusqu'au 30 septembre 2022)
- Mme Christèle AILLERIS – Secrétaire gestionnaire – Saint-Nazaire
- Mme Béatrice BICHON – Secrétaire gestionnaire – Saint-Nazaire (jusqu'au 30 septembre 2022)
- M. Nicolas LE GOLVAN – Service technique - CROSS Etel
- M. Thierry LE PODER – Service technique - CROSS Etel
- M. Jean-Philippe TAVERNIER – Capitaine d'arme - CROSS Etel
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- M. Pierre LANDOIS – Service technique - CROSS Corsen
- M. Dominique BON – Service technique - CROSS Corsen
- M. Jérôme BOUCHE – Capitaine d'arme – CROSS Corsen
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-comptable - CROSS Corsen
- M. Philippe GAHINET – Second capitaine - PAM
- M. Didier COZIC - Chef mécanicien – PAM

- M. Pascal ISORE - Second capitaine – PAM
- M. Philippe FOURNIER – Chef mécanicien - PAM
- Mme Christine DREAN – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sylvie LE MOING – Secrétaire gestionnaire – Lorient
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- M. Franck GRIMBERGER – Agent de service - DIRM siège - Nantes
- Mme Elisabeth LEROUX – Secrétaire CSN – Saint-Malo (jusqu’au 30 septembre 2022)
- Mme Isabelle GENDROT – Secrétaire CSN – Saint-Malo (à partir du 1^{er} octobre 2022)
- Mme Laurence DECROI – Inspectrice de la sécurité des navires – CSN - Saint-Malo
- M. Laurent GICQUEL – Inspecteur de la sécurité des navires – CSN Saint Malo – Antenne de Paimpol
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN – Saint-Nazaire
- Mme Patricia APPRIOU – Secrétaire CSN – Brest
- M. Philippe MOUDENNER – Inspecteur de la sécurité des navires CSN -Brest
- Mme Laurence CURRIT – Secrétaire à la MCPML – Nantes
- M. Thomas POPOVIC – Chargé de mission à la MCPML – Nantes
- Mme Maryse FOUGERIT – Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
- M. Laurent MENGUY – Chef d’unité DCAM - Nantes
- Mme Nathalie BRUHAUX – Secrétaire à la DCAM – Nantes
- Mme Catherine LE SCODAN – Secrétaire à la DGMEM – Nantes
- Mme Katia RUBIANO – Secrétaire à la DGMEM - Nantes

5.4 : Subdélégation de l’ordonnateur secondaire (signature dépenses, validation du service fait sous CHORUS Formulaires – CHORUS)

5.4.1 : pour les montants sans limitation de seuils

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l’unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu’au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1^{er} octobre 2022)

5.4.2 : pour les montants jusqu’à 25 000 € HT

- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes

5.4.3 : pour les montants jusqu’à 15 000 € HT

- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM - Brest

5.5 : CHORUS Formulaires (certification du service fait, fiche communication : Ordre à payer, sans limitation de seuils)

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l’unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu’au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1^{er} octobre 2022)
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances- Nantes

- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM - Brest
- Mme Elisabeth LEROUX – Secrétaire CSN – Saint-Malo (jusqu’au 30 septembre 2022)
- Mme Isabelle GENDROT – Secrétaire CSN – Saint-Malo (à partir du 1^{er} octobre 2022)
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN – Saint-Nazaire
- Mme Christèle AILLERIS – Secrétaire gestionnaire – Saint-Nazaire
- Mme Béatrice BICHON – Secrétaire gestionnaire – Saint-Nazaire (jusqu’au 30 septembre 2022)
- Mme Patricia APPRIOU – Secrétaire gestionnaire – Brest
- Mme Claudette JUBAU – Secrétaire gestionnaire - Sable d’Olonne
- Mme Gisèle LAZENNEC – Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Catherine RAOUL – Secrétaire gestionnaire – Brest
- M. Gilles LE MARTELOT – Secrétaire gestionnaire – Brest
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- Mme Mireille GUIBERT – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Christine DREAN – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sylvie LE MOING – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-Comptable - CROSS Corsen
- Mme Jennifer ALMAS – Infirmière régionale - Nantes/Saint-Nazaire
- Mme Maryse FOUGERIT – Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
- Mme Laurence CURRIT – Secrétaire à la MCPML – Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD’HOMME – Cheffe du bureau des moyens généraux – Nantes

5.6 Recettes / titre de perception

5.6.1 : pour les montants sans limitation de seuils

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l’unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu’au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1^{er} octobre 2022)

5.6.2: pour les montants jusqu’à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER – Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS ETEL
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur adjoint - CROSS Etel
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Sébastien LE VEY – Directeur adjoint du CROSS Corsen

5.6.3 : pour les montants jusqu’à 25 000 € HT

- M. Patrick DESSON – Commandant patrouilleur des affaires maritimes
- M. Mathieu LE QUENVEN - Commandant patrouilleur des affaires maritimes

5.6.4 : pour les montants jusqu’à 10 000 € HT

- M. Patrick LOSSEC – Chef de la subdivision phares et balises - Brest
- M. Patrick COADALAN – Chef de la subdivision phares et balises – Lézardrieux

- M. Gwenhaël RAUX - Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
- M. David LESENECHAL – Chef de la subdivision phares et balises - Lorient
- M. Bruno BOILLON – Chef de la subdivision des Phares et Balises - Saint Nazaire
- Mme Justine BOULAY - Cheffe du service vie courante – CROSS Corsen
- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS Etel (jusqu'au 31 août 2022)
- M. Sylvain CHUNIAUD – Chef du CSN - Saint-Malo
- M. René KEREBEL – Chef du CSN - Brest
- M. Serge NEDELEC – Adjoint du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN – Chef du CSN - Concarneau
- M. Jean-Marc CEVAER – Chef du CSN - Lorient
- M. Sylvain RABEAU – Chef du CSN Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX – Adjoint du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Gwénaëlle FLOCH – Adjointe de la subdivision phares et balises – Brest
- M. Philippe THIBAUT – Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo, Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine)
- M. Pierre CHELET – Adjoint subdivision des Phares et Balises - Saint-Nazaire
- M. Yann SANQUER - Adjoint de la subdivision des phares et balises de Saint-Nazaire. Chef d'antenne des Sables d'Olonne
- M. Robert SCHNEIDER – Adjoint de la subdivision phares et balises – Lorient - Phares et balises du Morbihan
- Mme Hoëla SABOUREAU – Adjointe de la subdivision phares et balises de Lorient - antenne de Concarneau

Article 6

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Pays de la Loire, quel qu'en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

Article 7

BOP relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP), du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et des mesures nationales relatives aux activités de pêche.

7.1 : Pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP), du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et des mesures nationales relatives aux activités de pêche, il est donné subdélégation de signature à :

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué – Nantes
- M. François PETIT Chef de la division pêche et aquaculture ;
- Mme Marie BEAUSSAN, Adjointe de la division pêche et aquaculture , cheffe de l'unité réglementation et droits à produire.

7.2 : Pour l'instruction des dossiers d'arrêts temporaires des activités de pêche de la mesure n° 33 liés à la pandémie de Covid-19, d'arrêts temporaires des activités de pêche

liés au Brexit, d'arrêts temporaires liés à la pêche de la sole en Golfe de Gascogne, de plans de sortie de flotte et de mesures de soutien des pêcheurs dans le cadre de l'augmentation du prix du carburant (mesure gasoil Ukraine), il est également donné subdélégation de signature, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les crédits des BOP relatifs au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et aux mesures nationales relatives aux activités de pêche, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest dont les noms suivent :

Pour les montants sans limitation de seuils :

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- M. François PETIT – Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes
- Mme Marie BEAUSSAN, Adjointe de la division pêche et aquaculture, cheffe de l'unité réglementation et droits à produire.

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur les BOP relatifs au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et aux mesures nationales relatives aux activités de pêche.

Pour les montants jusqu'à 75 000 € HT :

- Mme Sandrine MENGUY – cheffe de l'unité des affaires économiques - Rennes
- Mme Emma EDIMO – gestionnaire affaires économiques - Rennes

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur les BOP relatifs au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et aux mesures nationales relatives aux activités de pêche, à l'exception de la signature des conventions relatives à l'attribution de l'aide financière.

Article 8

BOP 362 363 364 «plan de relance»

En application de l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 19 avril 2022 et de l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n°2022/SGAR/DIRM NAMO/62 du 21 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest en tant que RUO pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 362, 363 et 364 du ministère de l'économie, des finances et de la relance, service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 362, 363 et 364 du ministère de l'économie, des finances et de la relance, est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

8.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – signature des pièces de marchés publics

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine SELLIER-RICHEZ, la délégation qui lui est conférée sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes

8.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

8.2.1 : pour les montants jusqu'à 200 000 € HT

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe – Nantes (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1^{er} septembre 2022)
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS ETEL
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur-adjoint - CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Sébastien LE VEY – Directeur adjoint – CROSS Corsen
- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest

8.2.2 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS ETEL (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Justine BOULAY - Cheffe du service vie courante – CROSS Corsen
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1^{er} octobre 2022)
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS ETEL
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes

8.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS) :

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1^{er} octobre 2022)
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances- Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances – Nantes
- M. Lionel NEZET – Gestionnaire UAIESM – Brest

Article 9 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 38/2022/DIRM-NAMO/RUO du 30 juin 2022, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Article 10 :

La directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des régions Pays de la Loire et Bretagne.

Fait à Nantes, le

La directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Ampliations :

- Préfecture de la région Bretagne (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens)
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original: chrono/SEC-DIRM NAMO)
- Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, (pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Arrêté n°2022- SGAR/581

Relatif à l'institution d'une commission interdépartementale d'agrément des garagistes-dépanneurs
Sur autoroutes et ouvrages d'art du réseau routier national concédées à la société ASF (Vinci Autoroutes)
Autoroutes A11, A83, A87 et A87N

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE**

Vu le code de la voirie routière.

Vu le décret du 12 mai 1970 approuvant la convention de concession en vue de la construction et de l'exploitation d'autoroutes, ensemble les décrets des 6 mars 1974, 18 novembre 1977, 10 mars 1978, 11 septembre 1980, 16 avril 1987, 20 décembre 1990, 12 avril 1991, 21 avril 1994, 26 septembre 1995, 26 décembre 1997, 30 décembre 2000, 29 juillet 2004, 15 mai 2007, 2 juillet 2008, 22 mars 2010, 28 janvier 2011, 21 août 2015, 28 août 2018 approuvant les avenants à cette convention et au cahier des charges annexés.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 9 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique.

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 portant nomination de madame Anne BEAUVAL en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Pays de la Loire).

Vu la circulaire de Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 25 avril 2013 relative à l'organisation du dépannage sur les autoroutes concédées et les ouvrages d'art concédés du réseau national.

Vu le cahier des charges type définissant les modalités de dépannage sur autoroute établi par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 25 avril 2013.

Considérant Les sections d'autoroutes concédées à la société ASF (Vinci Autoroutes), dans le périmètre de compétence du préfet de la région Pays de la Loire :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| — A11 du point de repère 176+599 au point de repère 224 | - département Sarthe (72) ; |
| — A11 du point de repère 224 au point de repère 257+948 | - département Maine-et-Loire (49) ; |
| — A83 du point de repère 0 au point de repère 21 | - département Loire-Atlantique (44) ; |
| — A83 du point de repère 21 au point de repère 118+445 | - département Vendée (85) ; |

- _ A87 du point de repère 0 au point de repère 60
- _ A87 du point de repère 60 au point de repère 128+264
- _ A87N du point de repère 0 au point de repère 13+460

- département Maine-et-Loire (49) ;
- département Vendée (85) ;
- département Maine-et-Loire (49).

Considérant que le périmètre de compétence du préfet de la région Pays de la Loire dans l'organisation du dépannage sur les autoroutes concédées à la société ASF (Vinci Autoroutes) comprend également des sections autoroutières sur le département limitrophe des Deux-Sèvres.

Considérant qu'il convient d'actualiser l'arrêté de composition de la commission interdépartementale d'agrément des garagistes-dépanneurs.

Sur la proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRETE

Article 1er

La commission interdépartementale d'agrément des garagistes-dépanneurs sur autoroutes concédées à la société ASF (Vinci Autoroutes) en région Pays de la Loire, instituée par la circulaire 25 avril 2013 est composée de la manière suivante :

Au titre de la fonction publique de l'Etat :

- M. le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique, ou son représentant: la directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement;
- M. le préfet du département de Maine-et-Loire, ou son représentant ;
- M. le préfet du département de la Sarthe, ou son représentant ;
- M. le préfet du département de La Vendée, ou son représentant ;
- M. le commandant de la Gendarmerie de la région des Pays de la Loire, ou son représentant ;
- un représentant de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - DREETS Nouvelle Aquitaine ;
- un représentant du ministère de la Transition écologique, gestion et contrôles des autoroutes concédées;
- messieurs les directeurs départementaux de la sécurité publique de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Sarthe, de la Vendée ;

Pour le département limitrophe :

- M. le préfet du département des Deux-Sèvres, ou son représentant ;
- M. le directeur départemental de la sécurité publique des Deux-Sèvres ;
- M. le commandant de la Gendarmerie de la région Nouvelle-Aquitaine, ou son représentant ;

Au titre de la société ASF (Vinci Autoroutes) :

- Un représentant de la société ASF (Vinci Autoroutes): le Directeur d'Exploitation, ou son représentant ;

Au titre des organisations professionnelles représentatives :

- un représentant des organisations professionnelles : le Président national de MOBILIANS, ou son représentant;
- un représentant des organisations professionnelles : le Président de la Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNAA), ou son représentant;

Au titre des usagers :

- un représentant des usagers : le Président de la fédération nationale des transports routiers (FNTR) des Pays de la Loire, ou son représentant;
- un représentant des usagers : le Président de l'Automobile Club de l'Ouest (ACO) ou son représentant;
- un représentant des usagers : le Président de l'Union fédérale des consommateurs (UFC) « Que choisir » ou son représentant;

Cette commission est placée, par délégation du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, sous la présidence de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou de son représentant, qui assure également le secrétariat.

Article 2

La commission interdépartementale d'agrément des garagistes-dépanneurs compétente sur les sections d'autoroute ASF (Vinci Autoroutes) précédemment visées est appelée à se réunir en séance ordinaire, sans condition de quorum, au moins une fois par an, sur proposition de la société concessionnaire ASF (Vinci Autoroutes) et sur convocation du président de la commission.

Elle a pour attribution d'émettre un avis pour les dépanneurs véhicules légers et poids lourds sur :

- le maintien de l'agrément des entreprises ayant modifié leur statut juridique ou leur organisation interne de façon significative ;
- l'agrément provisoire délivré aux entreprises par le concessionnaire ASF (Vinci Autoroutes) depuis la précédente commission ;
- une suspension de contrat supérieur à trois (3) mois;
- un renouvellement de suspension de contrat si la durée cumulée de ces suspensions est supérieure à trois (3) mois depuis la dernière commission ;
- une demande de suspension, à titre conservatoire, faite par une administration ou par les forces de police ou de gendarmerie ;
- une demande de résiliation ;
- une demande de déchéance ;
- de façon plus générale, sur l'amélioration de l'organisation locale du dépannage ;
- les modifications apportées au cahier des charges annexé à la Circulaire du 25 avril 2013 en cas d'infructuosité au premier tour ;

Article 3

Le rapport de l'activité dépannage de l'année écoulée ainsi que le dossier de synthèse des appels à candidatures pour l'organisation de l'activité de dépannage sont établis par la société concessionnaire ASF (Vinci Autoroutes) sur les sections d'autoroutes et ouvrages d'art relevant de sa compétence propre.

A la demande du préfet ou de son représentant, ces dossiers peuvent être adressés sous format électronique ou papier, par la société concessionnaire, aux membres de la commission dans un délai de 15 jours avant la date de la réunion de la commission.

Ces dossiers sont présentés en commission par la société concessionnaire. Chaque proposition d'agrément ou de suspension d'agrément fait l'objet d'un avis de la commission. Un procès-verbal des avis émis pendant la commission est dressé par le service de l'Etat en charge de l'organisation de la commission.

Article 4

Dans le cas du réseau autoroutier concédé, il appartient à la société concessionnaire ASF (Vinci Autoroutes) de procéder ainsi à des mesures de publicité, de mise en concurrence et de sélection, préalablement à l'agrément préfectoral (Circulaire du 25 avril 2013 précitée).

Les entreprises retenues par le concessionnaire sont à même d'assurer leur mission « dans l'ensemble du périmètre de la concession » et celles-ci répondent « aux objectifs de la sécurité routière ».

Les propositions d'agrément pour lesquelles la commission a prononcé un avis favorable feront l'objet d'un arrêté préfectoral d'agrément.

La liste des dépanneurs agréés est mise à jour et publiée régulièrement sur le site internet du gestionnaire de la voie.

Article 5

L'arrêté préfectoral n° 2021-25 du 16 février 2021 est abrogé.

Article 6

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

A Nantes, le **29 AOUT 2022**

Pour le préfet de la région Pays de la Loire,
et par délégation,

Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Jean-Christophe BOURSIN

Rectorat

Région Académique

Pays de la Loire

Académie de Nantes



RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté SG n°2022/22 portant modification de l'arrêté n°2021/073 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement dans le domaine financier

Le recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes,
chancelier des Universités

- VU le code de l'éducation ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté DGRH A2-1/2021/EC relatif à l'admission à la retraite de Monsieur William MAROIS Recteur de l'académie de Nantes à compter du 14 juin 2022 ;
- VU l'arrêté du 10 mars 2016 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Pierre JAUNIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Nantes ;
- VU l'article R222-16-5 relatif à la suppléance en cas d'absence ou d'empêchement du recteur de région académique par le secrétaire général de région académique ;
- VU l'arrêté SG/2021/070 portant délégation de signature au secrétaire général et à certains agents du rectorat de Nantes dans le domaine financier ;
- VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Didier MARTIN en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires ;
- VU l'arrêté n°2021/SGAR/RECTORAT/2071 du préfet de la région Pays de la Loire, en date du 18 novembre 2021, portant délégation de signature à Monsieur William MAROIS, recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités, et autorisant la subdélégation ;
- VU l'arrêté rectoral n°2021/073_arrêté_EPLE_FINANCIER du 1^{er} septembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté rectoral n°2021/073_arrêté_EPLE_FINANCIER du 1^{er} septembre 2021 visé ci-dessus, est modifié comme suit :

COLLÈGE WILBUR WRIGHT – CHAMPAGNÉ (Sarthe)
Au lieu de lire Monsieur MELUN David, principal adjoint,
Lire Madame LECHESNE Christine, principale adjointe.

COLLEGE JULES VERNE – NANTES (Loire-Atlantique)
Au lieu de lire Madame MAISTERRENA Bruneau, gestionnaire,
Lire Monsieur MAISTERRENA Bruno, principal adjoint.

Article 2 : Les fonctionnaires désignés à l'article 1^{er} signeront comme il est indiqué sur les fiches individuelles annexées au présent arrêté.

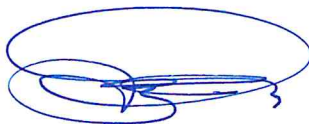
Article 3 : Les subdélégations, ainsi accordées, seront adressées au préfet de la région Pays de la Loire et déposées à la Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

Article 4 : Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Article 5 : Les autres dispositions de l'arrêté rectoral n°2021/073_arrêté_EPLE_FINANCIER du 1^{er} septembre 2021 restent inchangées.

Fait à Nantes, le 22 juin 2022

Le Recteur de l'académie de Nantes
par intérim



Pierre JAUNIN



ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

(Partie à remplir par l'établissement)

Les pièces justificatives attestant le service fait dans l'établissement :

Numéro de l'établissement : 0721086P

Rectorat

Secrétariat général

Direction de l'organisation
générale et de
l'enseignement supérieur

NOM de l'établissement : COLLEGE WILBUR WRIGHT

Adresse de l'établissement : RUE LEOPOLD GOULOUMES 72470 CHAMPAGNÉ

Seront signées par :

NOM : LEROUX-CORNEILLE

Prénom : MAGALIE

Fonction : PRINCIPALE

qui signera comme suit :

Dossier suivi par
Christelle DURAND

Téléphone : 02.40.37.37.11
ce.sgadom@ac-nantes.fr

Seront signées par :

NOM : LECHESNE

Prénom : CHRISTINE

Fonction : PRINCIPALE-ADJOINTE

qui signera comme suit :

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

(Partie réservée au rectorat de Nantes)

Fait à Nantes,
le 20/06/2022

Le Recteur de l'Académie de Nantes,

Le Recteur de l'Académie de Nantes
par intérim

William MAROIS

Pierre JAUNIN

